



**SAINTE-JULIE**

**AVIS PUBLIC**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET  
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et trésorier de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice financier 2025, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, au 1580, chemin du Fer-à-Cheval.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 4 mai 2026.

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière

---

**Publication** : Site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 4 mai 2026.